CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

EXTRAIT du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 28 prairial, l'an 7 de la République française, une et indivisible.

LE Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Le Directoire s'occupoit de la réponse à votre message du 17 de ce mois, et il espéroit être en état de vous l'adresser primidi; mais, d'après votre nouveau

16 VI 99

message, il se constitue lui-même en permanence, et vous recevrez dès demain les renseignemens que vous desirez.

Le président du Directoire exécutif.

Signé, MERLIN.

Par le Directoire exécutif,

Le secrétaire général,

Signé, LAGARDE.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Prairial an 7.



857